

# CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE Année 2025-2026

	J ÉCOLE MA	ATERNELLE	☐ ÉCOLE ÉL	ÉMENT	AIRE		
Enfant à inscrire							
Nom			Prénom				
Date de naissance Adresse			Lieu de naissance				
Code Postal L'enfant est-il scole Si oui, nom et adre							
Responsables légaux							
	Respo	nsable 1	Responsabl	e 2	Tiers délégataire (personne physique ou morale)		
Nom, Prénom							
Situation Familiale							
Profession							
Lien avec l'enfant							
Autorité Parentale (oui / non)							
<b>Adresse</b> (Si différente de l'élève)							
Téléphone							
Adresse Mail							
J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux associations des parents d'élèves							
oui □ non □							
Frères et sœurs scolarisés							
Nom, Prénom		Né (e) le		Ecole fréquentée / Classe			
J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso et j'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.  A Larra, le							

#### 1 - DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne pourra être instruite que sur présentation obligatoire en mairie du présent certificat et d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille complet (ou acte de naissance pour les étrangers)
- Carte nationale d'identité des parents ou passeport (en cours de validité)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, facture téléphone fixe, facture d'eau, reçu de loyer, le cas échéant attestation sur l'honneur de la personne qui héberge)
- Carnet de vaccinations à jour des vaccinations obligatoires
- En cas de séparation ou de divorce : extrait du jugement précisant les conditions de garde alternée ou exclusive et une attestation de l'autre parent, autorisant la scolarisation de l'enfant dans l'école.
- Pour les élèves ne résidant pas sur la commune de LARRA, l'autorisation du Maire de la commune de résidence.

## 2 - INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Education, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire et y indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Il est transmis directement par la Mairie au Directeur ou à la Directrice de l'école concernée.

#### 3- ADMISSION DE L'ÉLÈVE

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, le Directeur ou la Directrice de l'école concernée procèdera, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'admission définitive des élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis au Directeur / à la Directrice.

#### Mentions légales: Traitement des données personnelles

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires.

Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des structures scolaires, périscolaires, extrascolaires et petite enfance. Les destinataires des données sont les services municipaux de la Mairie de Larra, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la Trésorerie de Fronton ainsi que l'Académie de Toulouse.

Les durées de conservation de ces données à caractère personnel respectent les normes réglementaires applicables.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de vos données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée. Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande : Par courriel à contact@larra.fr ou par adresse postale à : - MAIRIE DE LARRA - A l'attention du Directeur Général des Services - Place Maurice Pontich – 31330 LARRA. Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site internet : www.cnil.fr.

# Tout dossier INCOMPLET sera refusé

### Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie

<u>Pièces fournies :</u> Livret de famille $\square$ Carte nationale d'Idea Justificatif de domicile (moins de 3 mois) $\square$ Carnet de va	ntité 🛘 ccinations à jour 🗖					
Décision de la commission scolaire : Inscription acceptée	Inscription refusée					
Motif						
Transmis au directeur / à la directrice de l'école le						
Cachet de la Mairie scolaires	Le Maire ou l'adjoint aux affaires					